

L'Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPPBTB) est l'organisme dédié à la prévention pour la branche du BTP. Il existe depuis 1947.

Prévenir les accidents du travail sur les chantiers est la première mission de l'Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics. ▶



© Xavier Pierre

1 Quelles missions ?

La mission première de l'OPPBTB est d'accompagner les professionnels du BTP à améliorer les conditions de travail pour prévenir les accidents du travail et les maladies professionnelles et, ainsi, contribuer à réduire une sinistralité de branche élevée. Cet objectif se traduit par trois missions opérationnelles.

- **Conseiller.** L'OPPBTB aide les entreprises du BTP à installer durablement la prévention dans leur entreprise avec une méthode simple, la **démarche de progrès**. Il propose ainsi une gamme d'outils pratiques, notamment d'**analyse et d'évaluation des risques**, pour permettre d'améliorer le niveau de prévention des entreprises. Un réseau national de **200 conseillers en prévention, ingénieurs et techniciens**, ainsi que des **médecins-conseils** accompagnent les entreprises tout au long de leur démarche de prévention (état des lieux, études, conseils techniques, diagnostics, etc.).
- **Former.** L'OPPBTB aide les entreprises à **construire leur plan de formation** et développe des formations personnalisées. 60 formations et 20 sessions d'information sont dispensées chaque année par plus de 100 formateurs sur tout le territoire national.
- **Informier.** L'Organisme propose aux entreprises du BTP **des ouvrages, des brochures, des affiches, des films, des logiciels, un magazine**, afin de les informer et les conseiller en prévention des risques et en amélioration des conditions de travail, et de les aider à développer leur culture prévention.

2 Quel apport en prévention ?

L'OPPBTB agit auprès de 237 000 entreprises adhérentes (janvier 2016). Il participe par ailleurs à l'élaboration de la réglementation en matière de

Le + droit

Rôle et missions de l'OPPBTB

L'OPPBTB a été créé le 9 août 1947. **Par décret du 4 juillet 1985**, il abandonne son rôle de contrôle pour se recentrer sur ses missions de conseil aux entreprises dans la prévention des accidents du travail, des maladies professionnelles et l'amélioration des conditions de travail. **Par décret du 28 août 2007**, ses missions sont étendues à l'ensemble des acteurs de la construction. L'Organisme est ouvert à l'espace européen. Les ressources de l'OPPBTB sont issues de la **cotisation** versée par les entreprises relevant des caisses de congés payés, à hauteur de 0,11 % de leur masse salariale.



▲ **Preventionbtp.fr** est un portail de services et d'actualités mettant en avant toute l'information de la prévention dans le BTP. Un espace e-prévention personnel et gratuit propose des outils de prévention (évaluation des risques, suivi du matériel, suivi du personnel, trame de PPSPS, etc.). **Preventionbtp.fr**, ce sont 740 000 visiteurs et 13 500 comptes e-prévention créés.

santé et sécurité au travail dans le BTP. En tant qu'organisme de conseil et d'expertise de la branche BTP, il propose aux pouvoirs publics des mesures destinées à limiter les risques professionnels.

L'OPPBTB met son expertise au service des entreprises du BTP : état des lieux, études et conseils techniques, diagnostics, recommandations d'actions... Avec la **démarche de progrès**, il propose aux entreprises un accompagnement personnalisé pour comprendre les enjeux de l'amélioration des conditions de travail, pour analyser les facteurs de nuisances, agir et mettre en œuvre des plans d'action de prévention.

Il aide les entrepreneurs à organiser l'arrivée des nouveaux compagnons grâce à différents outils : **formations, coffrets d'accueil**...

Il accompagne les **CHSCT** dans le but de mettre en place des actions concertées avec leurs membres.

3 Pour quel résultat ?

Chaque année, l'OPPBTB accompagne **8 800 entreprises du BTP**. Il propose des **actions** et des **diagnostics** de conseil en entreprise (16 000), des réunions de **promotion de la prévention** (28 000 participants), de la **formation professionnelle** (18 000 stagiaires)... **20 000 apprentis** du BTP sont également sensibilisés, chaque année, aux conduites à tenir en cas de situations professionnelles à risque grâce à l'opération « **100 minutes pour la vie** ». En outre, l'OPPBTB compte 100 000 lecteurs de son magazine *PreventionBTP*.

4 Quelle organisation ?

L'OPPBTB, ce sont 332 collaborateurs répartis dans toute la France et rattachés à l'une des **14 agences régionales**.

La gouvernance de l'OPPBTB est paritaire. Elle est assurée par **des représentants des organisations professionnelles et syndicales du secteur de la construction**. Cette nature paritaire garantit la représentativité de l'Organisme auprès des pouvoirs publics.

Le **siège social** (comité national) et les **agences régionales** sont administrés par des conseils composés de cinq représentants des organisations professionnelles d'employeurs – FFB, Capeb, Fédération Scop BTP et FNTP – ainsi que de cinq représentants des organisations syndicales de salariés – FO, CGT, CFDT, CFTC et CFE-CGC.

Le **secrétaire général**, un représentant de la **CNAMTS** et un représentant du **ministre chargé du Travail** (qui exerce une tutelle sur l'Organisme) assistent également aux séances du Conseil du comité national avec voix consultative.

Le **secrétaire général** est nommé par le Conseil du comité national de l'OPPBTB.

Le + doc

www.oppbtp.com : le site institutionnel de l'OPPBTB pour en savoir plus sur l'Organisme, ses missions, ses valeurs, son plan stratégique...

www.preventionbtp.fr : le site internet consacré à la prévention dans le BTP : actualités, ressources documentaires, catalogue des formations, espace de service...

PréventionBTP : le seul magazine du BTP consacré uniquement à la prévention.